

propres armes nucléaires. Nous avons aussi choisi de rechercher une vocation non nucléaire pour nos forces armées au sein de l'Alliance. Les Forces canadiennes n'auront plus besoin d'armes nucléaires dès que l'intercepteur CF-101 aura été remplacé par le CF-18A; à ce moment, nous n'aurons d'ailleurs plus accès à d'autres armes nucléaires. Le Canada s'est efforcé de renforcer le système international de non-prolifération et ce, malgré que notre insistance sur des garanties et des engagements adéquats comme condition préalable à l'exportation de matières nucléaires ainsi que de matières spéciales, d'équipements, d'installations et de techniques nous ait commercialement désavantagés.

J'aimerais faire ressortir clairement que notre appui au maintien de forces suffisantes pour empêcher l'agression et défendre la zone OTAN est pleinement conforme à notre engagement envers une vigoureuse politique en matière de contrôle des armements et de désarmement. De fait, ces deux politiques sont plus que conformes; elles se complètent et s'étayent, formant un tout cohérent. Elles servent toutes deux à accroître la sécurité et à préserver la paix. La sécurité est la clé. Car ce n'est que sur la base d'une sécurité non diminuée que l'on peut s'attendre à ce que les nations acceptent des limitations quantitatives et qualitatives de leurs armements. Et c'est seulement sur cette base qu'elles pourront être amenées à envisager des réductions mutuelles et équilibrées de leurs forces armées.

C'est dans ce contexte d'une politique de sécurité équilibrée qu'il faudrait voir les efforts et les intérêts du Canada à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. C'est dans un tel contexte que le Premier ministre proposait à la première Session de 1978 une stratégie de l'asphyxie prévoyant la négociation, pour ses quatre éléments constitutifs, d'accords vérifiables par les puissances nucléaires. La proposition s'attaquait au problème de la prolifération verticale des armes nucléaires. Le problème reste, et le concept n'a rien perdu de sa validité.

J'ai jusqu'à maintenant parlé des questions nucléaires qui sont l'une des priorités de la politique canadienne de contrôle des armements et de désarmement, politique que j'ai définie en 1980. J'aborderai maintenant une autre priorité: l'interdiction des armes chimiques.

Le Comité du désarmement, organe multilatéral de négociation à Genève, a accordé de plus en plus d'attention à ce sujet dans les deux dernières années, créant un groupe de travail des armes chimiques. C'est principalement au sein de cette instance que le Canada continuera d'offrir ses compétences techniques. Comme résultat de recherches canadiennes permanentes sur les mesures de défense, nous